

**Assurance de prêt :**  
**la possibilité de faire le choix du sur-mesure**  
**guidé par l'expertise d'un courtier**

Paris, le 30 août 2010 – Adoptée en seconde lecture par le Sénat le 21 juin dernier, la loi n° 2010-737 portant sur la réforme du crédit à la consommation entre en vigueur mercredi 1<sup>er</sup> septembre. Certaines dispositions de ce texte concernent l'assurance emprunteur associée aux crédits immobiliers, élargissant ainsi les capacités de choix des emprunteurs. Pour guider ces derniers dans un choix plus large mais donc plus complexe, le rôle de courtier est essentiel. Avec des conseillers spécifiquement formés et une gamme élargie d'options et garanties, Meilleurtaux.com est prêt à accompagner les emprunteurs pour les aider à trouver l'offre du marché la plus adaptée.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, les particuliers pourront choisir entre une assurance groupe, proposée par leur banque, ou une assurance individuelle, via une délégation d'assurance auprès d'un autre organisme. Désormais, l'établissement prêteur ne pourra plus refuser un autre contrat que le sien dès lors que les garanties seront identiques au contrat qu'il propose : *"La possibilité de faire jouer la concurrence est une réelle avancée, au profit du particulier"*, constate Christian Camus, directeur général de Meilleurtaux.com.

En effet, l'assurance emprunteur est une composante importante dans le coût du financement d'un bien immobilier notamment : avec un taux pouvant varier de 0,10 % à 0,40 % selon le contrat souscrit et les garanties incluses, elle représente entre 5 % et 16 % du coût total du crédit immobilier. Mais le coût n'est pas le seul critère de choix : *"Les garanties proposées sont aussi à considérer, car elles peuvent s'adapter au profil de chaque emprunteur : durée d'emprunt, âge, profession à risques..."*, précise Christophe Clément, directeur des assurances de Meilleurtaux.com.

Le rôle intermédiaire du courtier permet d'identifier les besoins de chaque emprunteur et de proposer une sélection de solutions adaptées. *"Notre rôle est de trouver le costume sur-mesure pour nos clients. Notre position d'intermédiaire nous permet de proposer un panel très large de solutions pour constituer une offre personnalisée, tant en risques "standards" que "hors normes" –risques professionnels, médicaux, sportifs, gros capitaux et seniors"* explique-t-il encore.

Ces cas atypiques disposent chez Meilleurtaux d'une solution appelée "Tous Assurés". Elle simplifie la démarche de l'emprunteur en lui permettant d'étudier son dossier auprès des différents assureurs partenaires avec des formalités de souscriptions uniques.

Exemples de délégation d'assurance:

Dossier standard : dossier d'un homme de 28 ans, fonctionnaire, non fumeur et d'une femme, 27 ans, employée, non fumeuse, ayant souscrit un crédit de 207 000€ sur 20 ans : le coût de l'assurance groupe proposée s'élevait à 22 356€ contre 9 164€ via une délégation avec les mêmes garanties, soit une économie de 59%.

Dossier hors-norme : dossier d'une femme de 43 ans, gérante de société, non fumeuse, particularité : pilote d'hélicoptère, ayant souscrit un emprunt de 7 400 000€ sur 20 ans : le coût total de l'assurance groupe s'élevait à 580 000€ contre 532 036€ en délégation avec couverture du risque aérien de pilotage d'hélicoptère, soit une économie de près de 48 000€.

Or, *"aujourd'hui, seuls 25 % des emprunteurs font appel à une délégation d'assurance"*, souligne Christophe Clément. Pour mieux les informer et les conseiller, Meilleurtaux.com s'est préparé à l'entrée en vigueur de la loi avec plusieurs nouvelles dispositions :

- formation et information renforcée sur le sujet,
- le "parcours client" a été adapté : une étape supplémentaire permet de mieux le connaître pour identifier ses besoins spécifiques,
- une évolution de l'extranet a été mise en place permettant aux agences du réseau d'accéder à des fiches synthétiques sur toutes les offres, garanties et options disponibles, spécifiquement pour répondre aux demandes des assurés ou expliquer toutes les solutions possibles.

*“En tant que courtier, il est essentiel que nous soyons capables d’accompagner au mieux les clients dans leur recherche, quel que soit leur profil”*, conclut Christian Camus.

Site internet Meilleurtaux dédié à l’assurance : <http://assurance-de-pret.meilleurtaux.com/>

---

**À propos de Meilleurtaux.com** – [www.meilleurtaux.com](http://www.meilleurtaux.com)

Depuis 1999, Meilleurtaux.com conseille les particuliers à la recherche d’un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. Le particulier peut avoir recours aux services de meilleurtaux.com à partir du site Internet [www.meilleurtaux.com](http://www.meilleurtaux.com), via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l’une des 120 agences.

**Contacts presse :**

HDL Communication  
Violaine Danet - Aude Creveuil  
T. : 01 58 65 00 77 – 01 58 65 20 23  
[vdanet@hdlcom.com](mailto:vdanet@hdlcom.com) - [acreveuil@hdlcom.com](mailto:acreveuil@hdlcom.com)

HBM – Médias audiovisuels  
Olivia Mutel – Marion Carcreff  
T. : 01 58 65 00 31 – 01 58 65 00 96  
[omutel@hopscotch.fr](mailto:omutel@hopscotch.fr) – [mcarcreff@hopscotch.fr](mailto:mcarcreff@hopscotch.fr)